

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1414

9 juillet 2010

SOMMAIRE

AI International Finance S.à r.l.	67838	Global Garden Products C S.à r.l.	67858
Alter Domus	67837	Global Garden Products C S.à r.l.	67859
Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.	67834	Global Tech S.à r.l.	67862
Arraxis S.A.	67837	Groupe Immobilier International S.A. ...	67862
Assistance Européenne Internationale S.A.	67872	Groupe Immobilier International S.A. ...	67862
Axel Finance S.A.	67872	Henxel International S.A.	67859
Battuta S.A.	67866	Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l.	67842
Bear Stearns International Funding I S.à r.l.	67842	HQ Portfolio	67829
Bezant Invest S.à r.l.	67838	Indufin Capital Partners S.A., SICAR ...	67862
Bikenbach Finance S.A.	67872	Industeam S.A.	67863
Callander Managers S.A.	67864	Invas S.A.	67864
Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l.	67845	J.P.Morgan Japanese Fund Services S.A.	67864
Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l.	67845	K4Com S.A.	67865
Cifi	67854	Kirchten Investment S.A.	67865
Cloche d'Or S.A.	67871	La Désirade S.A.H.	67865
Cloche d'Or S.A.	67849	La Désirade S.A.H.	67865
Conceptware	67852	Landson Financial Holding S.A.	67866
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg Branch	67871	Landson Financial Holding S.A.	67866
CR KaiserKarree Holding	67852	Leska S.A.	67869
CVC Investments Vista S.C.A.	67853	Leska S.A., SPF	67869
Darthman S.A.	67857	LM Invest S.C.I.	67845
DH Real Estate Luxembourg S.à r.l.	67857	Lukyinvest, S.A.	67869
Dover Luxembourg Finance Sàrl	67853	Metal Invest International S.A.	67854
Dover Luxembourg Holdings Sàrl	67856	Nyle Finance S.à r.l.	67857
Dover Luxembourg S.N.C.	67857	PALLINGHURST INVESTOR CONSOR- TIUM II (Lux) S.à r.l.	67859
Farko Invest S.A.	67857	Procter International S.A.	67827
Faro S.A.	67858	RDC International S.à r.l.	67829
Fortis Prime Fund Solutions (Luxem- bourg) S.à r.l.	67867	Red Point Investments Holding S.A.	67828
Furnas S.A.	67849	REYL (Lux) GLOBAL FUNDS	67858
Gare Immo S.A.	67858	Reyl (Lux) Tactical Allocations	67863
Gelins	67859	Tech Training	67837
		Tibbey Holding S.A.	67862
		Tomali	67826
		Versis S.A.	67853

Tomali, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.867.

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "TOMALI" ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 59 rue Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.867,

Ont comparu:

- Monsieur Jean-Luc HEBERLE, né le 9 mai 1967 avec adresse professionnelle au 59 rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz;

- Madame Monique DE SOUSA, née le 7 juin 1970 à Noyon (France) avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte

Ici représentés par Monsieur Benoit DE BIEN, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, en vertu de procurations sous seing privé.

lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, restera ci-annexée;

Lesquels comparants, tels que représentés, ont exposé au notaire:

- Que le société "TOMALI" a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 26 juillet 2005, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 52 du 9 janvier 2006, modifiée suivant acte du notaire instrumentant du 27 décembre 2005, publiée au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations du 16 mai 2006, numéro 952, modifiée suivant acte du notaire instrumentant du 14 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations numéro 1382 du 6 juillet 2007,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-109867,

- Que le capital social s'élève à quatre cent dix mille euros (410.000,- EUR) divisé en quatre cent dix (410) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune,

- Que les requérants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la Société à responsabilité limitée "TOMALI", avec siège social à L-9515 Wiltz, 59 rue Grande Duchesse Charlotte,

- Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles,

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes à l'ordre du jour:

Première résolution

Les associés ont décidé de transférer le siège social de Wiltz au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et de modifier l'article 2 comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen."

Deuxième résolution

Les associés constatent la modification de l'adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen de

- Monsieur Jean-Luc HEBERLE, précité, gérant et associé,

- Madame Monique DE SOUSA, précitée, gérante et associé,

Troisième résolution

Les associés constatent que le mandat de gérant de Monsieur Jean-Luc HEBERLE est prolongé pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 700 Euro.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 avril 2010 - WIL/2010/376 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 30 avril 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010081425/54.

(100073195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Procter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.897.

L'an deux mille dix, le dix mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "PROCTER INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 1993 22 04 811), avec siège social à L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 43.897, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, dépositaire de la minute, en date du 29 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 358 du 6 août 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

2) Mise en liquidation de la société.

3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

5) Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et décharge à leur accorder.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a été constituée avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon et en conséquence de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 33.849.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "FBK AUDIT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.949 comme commissaire-vérificateur.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde décharge pleine et entière pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 mai 2010. Relation: CAP/2010/1676. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mai 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010081251/76.

(100072521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Red Point Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.191.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Red Point Investments Holding S.A.

Référence de publication: 2010056959/32.

(100070971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

HQ Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 33.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2010

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler le mandat de Mme Ann-Charlotte Lawyer, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, comme administrateur du conseil d'administration de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011

- nommer comme nouveaux administrateurs de la Société M. Andreas Uller et M. Björn Petterson, avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Norrlandsgatan 15, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011

- nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, comme réviseur indépendant d'entreprises. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059131/20.

(100073506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

RDC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.650.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.885.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of May at 3.30 p.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Companies, Inc., a corporation incorporated under the laws of Delaware and having its principal place of business at 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, United States of America (the "Contributor"),

Here represented by Ms Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of "RDC International S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted on 24 August 2007, the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by the undersigned notary, on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 30 of 6 January 2010 and the registered office of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by the undersigned notary on 23 February 2010, published in the Mémorial C number 787 of 16 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.885 (the "Company").

II. That the 50,000 (fifty thousand) shares of a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,600,000 (five million six hundred thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) to USD 5,650,000 (five million six hundred fifty thousand United States Dollars) by the issuance of 5,600,000 (five million six hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 50,400,000 (fifty million four hundred thousand United States Dollars), of which USD 565,000 (five hundred sixty-five thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Rowan Companies, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,600,000 (five million six hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) to USD 5,650,000 (five million six hundred fifty thousand United States Dollars) by the issue of 5,600,000 (five million six hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 50,400,000 (fifty million four hundred thousand United States Dollars) (the "Share Premium"), of which USD 565,000 (five hundred sixty-five thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares will be subscribed and paid-up by the Contributor through a contribution in kind consisting in the Rowan California, an offshore drilling unit, registered under the flag of the Marshall Islands with official number 2874 ("Rowan California"), having a fair market value of USD 56,000,000 (fifty-six million United States Dollars).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind as described below.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms. Annick Braquet, pre-named, by virtue of the proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind.

Description of the contribution

The asset contributed by the Contributor is reflected in the balance sheet of the Contributor dated 20 May 2010 (the "Contribution").

The Contribution is composed of the Rowan California owned by the Contributor.

Valuation

The net value of the Contribution is USD 56,000,000 (fifty-six million United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 May 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of Rowan California to be contributed is in the process of being definitely determined at the time of this extraordinary general meeting.

The valuation being in the process of finalisation, it might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of a sole shareholder's meeting to be held under private seal.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;

d) Jean-François Findling, residing at 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented here by Ms Annick Braquet, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 20 May 2010;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds all the 5,650,000 (five million six hundred fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend paragraph 1 of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows (the other paragraphs of article 8 remaining unchanged):

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 5,650,000 (five million six hundred fifty thousand United States Dollars), represented by 5,650,000 (five million six hundred fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

... "

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt mai à 15.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Companies, Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son établissement principal sis 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, Etats Unis d'Amérique (l' «Apporteur»),

Ici représentée par Mme Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est le seul associé de «RDC International S.à r.l.» une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié du 24 août 2007, dont le centre effectif de gestion et de contrôle a été transféré à Luxembourg par un acte notarié du notaire soussigné en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 30 du 6 janvier 2010 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par un acte notarié du notaire soussigné en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C numéro 787 du 16 avril 2010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.885 (la «Société»).

II. Que les 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 5.600.000 USD (cinq millions six cent mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille Dollars américains) à un montant de 5.650.000 USD (cinq millions six cent cinquante mille Dollars américains) par l'émission de 5.600.000 (cinq millions six cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 50.400.000 USD (cinquante millions quatre cent mille Dollars américains), duquel un montant de 565.000 USD (cinq cent soixante-cinq mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Rowan Companies, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.600.000 USD (cinq millions six cent mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille Dollars américains) à un montant de 5.650.000 USD (cinq millions six cent cinquante mille Dollars américains) par l'émission de 5.600.000 (cinq millions six cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 50.400.000 USD (cinquante millions quatre cent mille Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 565.000 USD (cinq cent soixante-cinq mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts seront souscrites et payées par l'Apporteur par voie d'un apport en nature consistant en Rowan California, une plateforme pétrolière enregistrée sous le drapeau des Iles Marshall, sous le numéro 2874 («Rowan California»), ayant une valeur de marché totale de 56.000.000 USD (cinquante-six millions de Dollars américains).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts par l'apport en nature décrit ci-dessous.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie d'un apport en nature.

Description de l'Apport

Le patrimoine apporté par l'Apporteur est documenté dans le bilan de l'Apporteur à la date du 20 mai 2010 (l'«Apport»).

L'Apport se compose de Rowan California détenue par l'Apporteur.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 56.000.000 USD (cinquante-six millions de Dollars américains). Ladite valeur a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 20 mai 2010 qui devra rester annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La valeur de Rowan California à être contribué est en phase d'être définitivement déterminée au moment de l'assemblée générale extraordinaire.

L'évaluation étant en cours de finalisation, elle pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans un tel cas, seule la Prime d'Emission devra être ajustée en conséquence, en vertu de l'assemblée générale des associés qui se tiendra sous seing privé.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

a) John L. Buvens, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

b) William H. Wells, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

d) Jean-François Findling, demeurant au 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 20 mai 2010;

agissant en leur capacité de gérants de la Société, demandent au notaire instrumentant d'acter comme suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport et son évaluation et confirment la validité de sa souscription et de son paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'associé unique de la Société détient l'ensemble des 5.650.000 (cinq millions six cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 5.650.000 USD (cinq millions six cent cinquante mille Dollars américains), représenté par 5.650.000 USD (cinq millions six cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

... »

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 6.000,-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23330. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010064960/250.

(100081178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.360.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of May.

Before us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared the following:

Alternative Property Income Venture, L.P., a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom, and registered with the trade and companies' register of the United Kingdom under number LP011883 acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, a limited company incorporated in the United Kingdom whose registered office is at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom (the "Shareholder"),

represented by Ms Nicole HOFFMANN, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 April 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of Three Hundred Eighty Two Thousand Five Hundred Euro (EUR 382,500.-), having its registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 8 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 654 of 19 April 2007 registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.360, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the notary Gérard Lecuit, on 11 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 750 of 10 April 2010 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of Forty-Two Thousand Seven Hundred Euro (EUR 42,700.-) so as to raise it from its present amount of Three Hundred Eighty Two Thousand Five Hundred Euro (EUR 382,500.-) to Four Hundred Twenty-Five Thousand Two Hundred Euro (EUR 425,200.-).

2 To issue One Thousand Seven Hundred and Eight (1,708) new shares, with a nominal value of Twenty Five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Alternative Property Income Venture, L.P., acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Forty-Two Thousand Seven Hundred Euro (EUR 42,700.-) so as to raise it from its present amount of Three Hundred Eighty Two Thousand Five Hundred Euro (EUR 382,500.-) to Four Hundred Twenty-Five Thousand Two Hundred Euro (EUR 425,200.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue One Thousand Seven Hundred and Eight (1,708) new shares, with a nominal value of Twenty Five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Ms Nicole HOFFMANN, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of Alternative Property Income Venture, L.P., acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for One Thousand Seven Hundred and Eight (1,708) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of Forty-Two Thousand Seven Hundred Euro (EUR 42,700.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the One Thousand Seven Hundred and Eight (1,708) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at Four Hundred Twenty-Five Thousand Two Hundred Euro (EUR 425,200.-) represented by Seventeen Thousand and Eight (17,008) ordinary shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Ordinary Shares")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Alternative Property Income Venture, L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011883, agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, une limited company constituée au Royaume-Uni ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni (l'«Associé»),

représentée par Mademoiselle Nicole HOFFMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2010.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 382.500.-) ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 février 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 654 du 19 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 124.360, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Gérard Lecuit, le 11 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 750 du 10 avril 2010 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quarante-deux mille sept cents euros (EUR 42.700,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 382.500,-) à quatre cent vingt cinq mille deux cents euros (EUR 425.200,-).

2 Émission de mille sept cent huit (1.708) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Alternative Property Income Venture, L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quarante-deux mille sept cents euros (EUR 42.700,-) pour le porter de son montant actuel trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 382.500,-) à quatre cent vingt cinq mille deux cents euros (EUR 425.200,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre mille sept cent huit (1.708) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Libération

Ensuite, Mademoiselle Nicole HOFFMANN, précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de Alternative Property Income Venture, L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux mille sept cent huit (1.708) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de quarante-deux mille sept cents euros (EUR 42.700,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les mille sept cent huit (1.708) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quatre cent vingt cinq mille deux cents euros (EUR 425.200,-) représenté par dix-sept mille et huit (17.008) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune (ci-après les «Parts Ordinaires Sociales».)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100.).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HOFFMANN, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/20016. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066053/151.

(100081694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Alter Domus, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010062344/11.

(100077963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Arraxis S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010062345/10.

(100077908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Tech Training, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 106.742.

L'an deux mil dix, le quinze avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur John Nigel GOLDSMITH, né le 20 février 1959 à Londres (UK), demeurant à B- 4000 Liège, 21D, rue de Campine

ici représentée par Monsieur Benoît DE BIEN, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Londres le 9 avril 2010

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée;

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société "TECH TRAINING" a été constituée suivant acte du 04 mars 2005, reçu par Maître Anja HOLTZ, soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 743 du 26 juillet 2005, statuts non modifié à ce jour

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 106.742,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "TECH TRAINING", avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant représenté a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions sur l'ordre du jour:

Première Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'Activités et de modifier en conséquence l'article 2 (alinéa premier) des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Mamer/Capellen"

Deuxième Résolution

L'assemblée constate la modification de l'adresse professionnelle de l'administrateur du B-4000 Liège, 21A, rue de Campine au L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'Activités.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 700.-€

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 avril 2010 - WIL/2010/370 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 5 mai 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010081424/44.

(100073190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Bezant Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062349/9.

(100077757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

AI International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.020.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.098.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AI CHEMICAL HOLDINGS LLC, a company duly incorporated under the laws of the United States, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 4735465, here represented by Mr Bertrand DUC, with professional address at 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on April 21st, 2010.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of AI INTERNATIONAL CHEMICALS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 144.098, incorporated under the denomination of AI INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 8th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°271 of February 6th, 2009 (hereinafter the "Company").

The articles of Incorporation have been lastly amended by a deed of the undersigned notary, on April 16th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's share capital is set at USD 31.020.000,- (thirtyone million twenty thousand United States Dollar) represented by 1,551,000 (one million five hundred fifty-one thousand) common voting shares, each share having a par value of USD 20 (twenty United States Dollar).

- The agenda is worded as follows:

1. Amendment of article 9 of the Articles of Incorporation.

2. Acceptance of the resignation of Mr Richard Storey of his functions as manager.

- Discharge.

3. Confirmation of the mandates of Mr Alejandro Moreno and Mr Lincoln Benet as class A managers.

4. Appointment of managers of class B for an unlimited period of time:

- Mr Pierre Beissel, lawyer, born on 25 April 1973 in Luxembourg, residing professionally at 14, rue Erasme L-2082 Luxembourg,

- Ms Corinne Néré, private employee, born on 12 July 1958 in Roubaix (France), residing professionally at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L1420 Luxembourg

The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change article 9 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

“ **Art. 9.** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one class A Manager and one class B Manager, who need not be shareholders of the Company.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.

The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.”

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Richard Storey of his functions as manager.

By special vote it gives discharge to him for his mandate up of this day.

Third resolution

The sole shareholder resolves to confirm for an unlimited period of time the mandates of Mr Alejandro Moreno and Mr Lincoln Benet as class A managers.

Fourth resolution

The sole shareholder appoints as managers of class B for an unlimited period of time:

- Mr Pierre Beissel, lawyer, born on 25 April 1973 in Luxembourg, residing professionally at 14, rue Erasme L-2082 Luxembourg,

- Ms Corinne Néré, private employee, born on 12 July 1958 in Roubaix (France), residing professionally at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L1420 Luxembourg

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AI CHEMICAL HOLDINGS LLC, une société constituée selon le droit des Etats-Unis, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre de Commerce de l'État du Delaware sous le numéro 4735465,

ici représentée par Monsieur Bertrand DUC, avec adresse professionnelle au 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2010.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de AI INTERNATIONAL CHEMICALS S.à r.l., ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.098, et qui a été constituée sous la dénomination de AI INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l. par un acte du notaire instrumentant à Luxembourg, le 8 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 271 du 6 février 2009 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 16 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social est fixé à USD 31.020.000,- (trente et un millions et vingt mille US Dollars) représenté par 1.551.00 (un million cinq cent cinquante et un mille) parts sociales sous forme nominative de USD 20 (vingt US Dollars) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 9 des statuts.
2. Démission de M. Richard Storey de ses fonctions de gérants et décharge à M. Storey
3. Confirmation des mandats de M. Alejandro Moreno et M. Lincoln Benet en qualité de gérants de classe A
4. Nomination en qualité de gérants de classe B pour une durée illimitée de:

- Monsieur Pierre Beissel, avocat, né le 25 avril 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement 14, rue Erasme L-2082 Luxembourg(*)

- Mademoiselle Corinne Néré, employée privée, née le 12 juillet 1958 à Roubaix (France), demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de M. Richard Storey de ses fonctions de gérants.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'associée unique décide de confirmer pour une durée indéterminée les mandats de Monsieur Alejandro Moreno et de Monsieur Lincoln Benet en qualité de gérants de classe A

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer en qualité de gérants de classe B pour une durée illimitée:

- Monsieur Pierre Beissel, avocat, né le 25 avril 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement 14, rue Erasme L-2082 Luxembourg(*)

- Mademoiselle Corinne Néré, employée privée, née le 12 juillet 1958 à Roubaix (France), demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Duc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2010. Relation: LAC/2010/18064. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010064272/207.

(100080079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Bear Stearns International Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 817.020,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.102.

Le bilan au 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Certifié conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pam STEENFELDT-KRISTENSEN

Acting Secretary

Référence de publication: 2010062351/15.

(100077652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.131.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) PESTANA LUXEMBOURG, société anonyme, having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 17.673,

here represented by Ms Estelle Wanssy, lawyer, with professional address in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on May 17, 2010.

2) HOTEIS DO ATLANTICO – Sociedade Imobiliária e de Gestão de Hotéis, S.A., having its registered office at Largo António Nobre, Funchal, Madeira,

here represented by Ms Estelle Wanssy, lawyer, with professional address in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal in Madeira, on May 11, 2010.

3) TC TURISMO CAPITAL – SCR, S.A., having its registered office at Rua Ivone Silva, 6-8° Dto, 1050-124 Lisboa, Portugal,

here represented by Ms Estelle Wanssy, lawyer, with professional address in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal in Lisbon, on May 12, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, acting in their capacity as partners, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party sub 1) is the only partner of "HOTEL RAUCHSTRASSE 22 S. à r. l.", a limited liability corporation with registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, incorporated under the denomination of LEVIN L07 – 927 S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on November 26th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 19 dated January 5th, 2008.

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the same notary on May 27th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1240 dated June 27th, 2009.

The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) shares, with a nominal value of fifty euro (50.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the corporate capital by an amount of six million four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (6,487,500.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to six million five hundred thousand euro (6,500,000.- EUR), by issuing one hundred and twentynine thousand seven hundred and fifty (129,750) new shares with a par value of fifty euro (50.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

The increase is made in cash for the amount of one million seven hundred twenty-two thousand five hundred euro (1,722,500.- EUR) and in kind for the amount of four million seven hundred sixty-five thousand euro (4,765,000 EUR).

Subscription and Liberation

The appearing partner "PESTANA LUXEMBOURG" declares to subscribe to nineteen thousand two hundred and fifty (19,250) new shares at its par value of fifty euro (50.- EUR) and to fully pay them up by contribution in kind consisting of loans.

The appearing partner "HOTEIS DO ATLANTICO – Sociedade Imobiliária e de Gestão de Hotéis, S.A.", declares to subscribe to seventy-six thousand and fifty (76,050) new shares at its par value of fifty euro (50.- EUR) and to fully pay them up by contribution in kind consisting of loans.

The appearing partner "TC TURISMO CAPITAL – SCR, S.A.", declares to subscribe to thirty-four thousand four hundred fifty (34,450) new shares and to pay them up, fully in cash so that the amount of one million seven hundred twenty-two thousand five hundred euro (1,722,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

The reality and the value of the contributions in kind has been given to the undersigned notary by certificates and declarations.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, first paragraph of the articles of incorporation is amended, and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6. first paragraph.** The corporate capital is set at six million five hundred thousand euro (6,500,000.-EUR) divided into one hundred and thirty thousand (130,000) shares of fifty euro (50.-EUR) each."

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at three thousand six hundred and fifty Euro (3.650.- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) PESTANA LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.673,

ici représentée par Madame Estelle Wanssy, avocate, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 mai 2010.

2) HOTEIS DO ATLANTICO – Sociedade Imobiliária e de Gestão de Hotéis, S.A., ayant son siège social à Largo António Nobre, Funchal, Madeira,

ici représentée par Madame Estelle Wanssy, avocate, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madeira, le 11 mai 2010.

3) TC TURISMO CAPITAL – SCR, S.A., ayant son siège social à Rua Ivone Silva 6-8^o Dto, 1050-124 Lisboa, Portugal, ici représentée par Madame Estelle Wanssy, avocate, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lisbonne, le 12 mai 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en qualité d'associées ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La comparante sub 1) est la seule associée de la société à responsabilité limitée «HOTEL RAUCHSTRASSE 22 S. à r. l.», avec siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, constituée initialement sous la dénomination de LEVIN L07 – 927 S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 5 janvier 2008.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 du 27 juin 2009.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (6.487.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR), par l'émission de cent vingt-neuf mille sept cent cinquante (129.750) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

L'augmentation est faite en numéraire pour un montant d'un million sept cent vingt-deux mille cinq cents euros (1.722.500,- EUR) et en nature pour un montant de quatre millions sept cent soixante-cinq mille euros (4.765.000,- EUR).

Souscription et Libération

L'associée «PESTANA LUXEMBOURG» déclare souscrire à dix-neuf mille deux cent cinquante (19.250) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.-EUR) chacune et de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance.

L'associée «HOTEIS DO ATLANTICO – Sociedade Imobiliária e de Gestão de Hotéis, S.A.» déclare souscrire à soixante-seize mille cinquante (76.050) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune et de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance.

L'associée «TC TURISMO CAPITAL – SCR, S.A.» déclare souscrire à trente-quatre mille quatre cent cinquante (34.450) parts sociales nouvelles et de les libérer entièrement par apport en numéraire, de sorte que le montant d'un million sept cent vingt-deux mille cinq cents euros (1.722.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire.

La réalité et la valeur des apports en nature a été prouvé au notaire instrumentaire par des certificats et déclarations.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de six millions cinq cent mille euros (6.500.000.- EUR) représenté par cent trente mille (130.000) parts sociales de cinquante euros (50.- EUR) chacune.“

Coûts

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à trois mille six cent cinquante euros (3.650.- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé E. Wanssy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. LAC/2010/22488. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064376/136.

(100080263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010062353/11.

(100077656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010062354/11.

(100077659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

LM Invest S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg E 4.296.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Luigi MANDERSCHIED, indépendant, demeurant à L-2771 Luxembourg, 8, rue Yolande.

2.- Monsieur Marc TERNES, indépendant, demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 20, Op der Haard.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société civile, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société civile immobilière particulière qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, achat, échange, lotissement, location, prise de bail ou de toutes autres manières de propriétés immobilières,

- la participation, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises se rattachant directement ou indirectement aux objets ou aux activités mentionnés ci-dessus, par toutes voies de droit,

- et généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement, le tout à l'exclusion de toutes activités commerciales ou industrielles.

Art. 3. La société prend la dénomination de LM INVEST S.C.I..

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chaque associé aura toutefois la faculté de dénoncer le contrat de société et provoquer la dissolution de la société un an après une mise en demeure signifiée au gérant de la société et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Les associés restants peuvent éviter la dissolution de la société soit en rachetant par préférence eux-mêmes les parts de l'associé sortant, soit au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, en agréant, à l'unanimité, un tiers disposé à racheter les parts de l'associé sortant.

En cas de désaccord entre l'associé sortant et les associés restants sur le prix de rachat des parts il sera procédé conformément aux alinéas 3, 4, 5 et 6 de l'article 7 ci-après.

Si le rachat effectué par les associés restants ne porte pas sur la totalité des parts de l'associé sortant ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis la mise en demeure signifiée au gérant.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (€ 1.000.-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de DIX EUROS (€ 10.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Luigi MANDERSCHIED, indépendant, demeurant à L-2771 Luxembourg, 8, rue Yolande,	
cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Marc TERNES, indépendant, demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 20, Op der Haard,	
cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'à leurs descendants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non-associés autres que les descendants, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés représentant la totalité du capital social.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales, il doit les offrir par préférence, à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux mois, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession. Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué, sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés, le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre la signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis la mise en demeure signifiée au gérant.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Ce consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers autres que ceux nommés à l'alinéa précédent ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent offrir par préférence leurs parts aux associés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés et des héritiers ou légataires sur le prix de rachat des parts après un délai de deux mois, les héritiers ou légataires, et le ou les associés qui se proposent d'acquérir les parts, et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué, sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'héritier ou le bénéficiaire d'institution testamentaire ou contractuelle qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis le jour du décès de l'associé défunt.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 9. La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 10. En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute; elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé, sous réserve de ce qui est dit à l'article 8 ci-dessus.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes.

Art. 13. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes proportionnellement à leur part dans la société.

Art. 14. Chaque associé peut faire des avances à la société, comme cette dernière peut en faire aux associés, inscrire des comptes nominatifs qui porteront des intérêts créditeurs ou débiteurs égaux à ceux du marché bancaire.

Titre III. - Gérance

Art. 15. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Ils représentent la société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

Le ou les gérants peuvent acheter, échanger, et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et ouvertures de crédits et consentir toutes hypothèques et tous gages et cautionnements.

Ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit et en donnent valablement quittance; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils concluent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements et ils consentent toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, de privilèges, de droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes, associés ou non, des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet.

La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Art. 16. Le décès du gérant, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 17. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Année sociale, Assemblée générale

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Les associés se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins quinze jours francs à l'avance et qui doivent indiquer l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 20. Dans toutes assemblées, chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 21. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité de quatre-vingt pour cent (80%) des voix des associés présents ou représentés.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur, qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 23. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Libération du capital social

Les comparants déclarent que les fonds à hauteur de MILLE EUROS (€ 1.000.-) ont été déposés sur un compte bancaire ouvert au nom de la société.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Frais.

Le montant de frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (€ 750.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Luigi MANDERSCHEID, indépendant, demeurant à L-2771 Luxembourg, 8, rue Yolande,
 - Monsieur Marc TERNES, indépendant, demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 20, Op der Haard,
- avec pouvoir d'engager la société conformément à l'article 15 des statuts.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixé à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: L. MANDERSCHEID, M. TERNES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 mai 2010. Relation: ECH/2010/715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010081380/205.

(100073326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Cloche d'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.133.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010062362/10.

(100077949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Furnas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.204.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze mai.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) La société "ARIELLE COMPANY LIMITED", établie à Londres W1S 4PW, 12, Old Bond Street, ici représentée par Madame Nicole HENOUMONT, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) La Société ""BILFORD INVESTMENTS LIMITED", établie à Londres W1S 4PW, 12, Old Bond Street, ici représentée par Madame Stéphanie LAHAYE, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FURNAS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société a en outre pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, la transformation, l'exploitation et la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,00) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31,00) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Dans les délibérations du conseil d'administration, la voix du président est prépondérante.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la seule signature de l'administrateur unique ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocations, le premier mercredi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) la société "ARIELLE COMPANY LIMITED", préqualifiée: CINQ CENTS	500 actions
2) la société "BILFORD INVESTMENTS LIMITED", préqualifiée: CINQ CENTS	500 actions
TOTAL: MILLE	1.000 actions

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, expert-comptable, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

- Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne, le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

- Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

la société "AUDITEX, S.à.r.l.", établie à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B.91559.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentantes des comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HENOUMONT, S. LAHAYE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2010. Relation: MER/2010/888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010081433/152.

(100073373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Conceptware, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062364/11.

(100077928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

CR KaiserKarree Holding, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010062365/11.

(100077950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Versis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 101.783.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société statutairement en date du 21 mai 2010 à 11.30 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats du Directeur et des Administrateurs à savoir:

Monsieur Jos JUNGEN, Directeur, né à Pétange (L) le 07.05.1952, demeurant à L – 4986 Sanem, 27, Rue du Moulin

Monsieur Albert AUDRY, Administrateur, né à Luxembourg (L) le 25.03.1952, demeurant à L - 5680 Dalheim, 30, Kettengaass

Monsieur Léon MEYERS, Administrateur, né à Wiltz (L) 11.04.1943, demeurant à L – 9640 Boulaide, 14, Rue Romaine

Monsieur Henri LOMMEL, Président et Administrateur, né à Luxembourg (L) le 25.01.1970, demeurant à L – 7420 Cruchten, Buurghaff

Monsieur Lucien FOHL, Administrateur, né à Luxembourg (L) le 05.01.1958, demeurant à L – 5360 Schrassig, 36, Rue d'Orange

Monsieur Henri REDING, Administrateur, né à Luxembourg (L) le 23.06.1948, demeurant à L – 8816 Eschette, 1, Rue Principale

Monsieur Marco GAASCH, Administrateur, né à Wiltz (L) le 13.08.1958, demeurant à L – 9678 Nothum, 33, Duerfs-trooss

Monsieur Romain FREICHEL, Administrateur, né à Luxembourg (L) le 16.10.1959, demeurant à L – 9757 Kalborn, 4, Maison

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Le mandat de commissaire aux comptes attribué à AUTONOME DE REVISION n'est plus renouvelé.

Est nommé au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2013 la société EWA REVISION S.A. avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010062583/32.

(100077672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

CVC Investments Vista S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.890.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010062366/10.

(100077951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Dover Luxembourg Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062368/10.

(100077942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

**Cifi, Société Anonyme,
(anc. Metal Invest International S.A.).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 58.438.

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., une société anonyme avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 58.438, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) en date du 7 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 26 juin 1997, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1333 du 15 décembre 2003.

La séance est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en CIFI S.A.
2. En conséquence, décision de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.
3. Transfert du siège social de la société de L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
4. Acceptation de la démission de deux administrateurs.
5. Augmentation du nombre d'administrateurs de 3 à 4, élection de trois nouveaux administrateurs et détermination de la durée de leur mandat.
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en CIFI S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de cette décision prise par l'assemblée générale sous la résolution 1, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CIFI S.A.».

Les autres alinéas de l'article 1^{er} des statuts restent inchangés.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Maître Charles DURO et de Maître Marianne GOEBEL de leurs fonctions d'administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de 3 à 4.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Juraj KAMARAS, entrepreneur, demeurant à Na Porici 30, 1100 Praha 1, République Tchèque,
- Monsieur Ladislav KRAJNAK, entrepreneur, demeurant à Na Porici 30, 1100 Praha 1, République Tchèque,
- Madame Alena MASKOVA, comptable, demeurant à Belova 3, 04001 Kosice, Slovaquie.

Le mandat des nouveaux administrateurs commencera ce jour et viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 1.000.- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand and ten, on the seventh of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., a joint stock company having its registered offices at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, registered at the Luxembourg Trade and Commercial Companies Register under section B number 58.438, incorporated by deed of Maître Emile SCHLESSER, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated March 7, 1997, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 324, dated June 26, 1997, as amended the last time by a deed of Mr. Emile SCHLESSER, Notary Public resident in Luxembourg, dated November 10th, 2003, published with the Memorial C no. 1333, dated December 15th, 2003.

The meeting is chaired by Mrs Marianne GOEBEL, attorney at law, residing at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Mr Eric PRALONG, attorney at law, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Julien RODRIGUES, attorney at law, residing at Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented and the number of shares held by them, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed «ne varietur» by the Bureau and the notary.

II. As appears from the attendance list, all the shares of the company are present or represented. The meeting can thus validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders were informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the company's name into CIFI S.A.
2. As a consequence, decision to amend article 1 paragraph 1 of the Articles of Incorporation of the company.
3. Transfer of the registered office of the Company from L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim to L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
4. Acceptance of the resignation of two directors.
5. Increasing of number of directors from 3 to 4, appointment of three news directors and determination of the duration of their mandates.
6. Miscellaneous.

All facts exposed and recognised by the meeting, the President exposed the motives which led the Board of Directors to submit the proposals indicated on the agenda to the vote of the shareholders.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

67856

First resolution

The General Meeting decides to change the Company's name into CIFI S.A.

Second resolution

As a consequence of the decisions taken by the General Meeting under resolution 1, the General Meeting resolves to amend article 1 paragraph 1 of the Articles of Incorporation of the Company, which will now state as follows:

Art. 1. "There is hereby formed a joint stock company (société anonyme) under the name of CIFI S.A."

The following paragraphs of article 1 of the Articles of Incorporation of the Company remain unchanged.

Third resolution

The General Meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim to L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

Fourth resolution

The General Meeting accepts the resignation of Mr Charles DURO and of Mrs Marianne GOEBEL as directors of the Company.

Fifth resolution

The General Meeting decides to increase the number of directors from 3 to 4.

The General Meeting decides unanimously to appoint as new directors:

- Mr Juraj KAMARAS, entrepreneur, residing in Na Porici 30, 1100 Praha 1, République Tchèque,
- Mr Ladislav KRAJNAK, entrepreneur, residing in Na Porici 30, 1100 Praha 1, République Tchèque,
- Mrs Alena MASKOVA, accountant, residing in Belova 3, 04001 Kosice, Slovaquie.

The mandates of the new directors begin this day and shall end at the Annual General Meeting of the shareholders deciding on the annual accounts for the year 2010.

Expenses

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.000.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the French text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, J. Rodrigues, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 9 juin 2010. Relation: EAC/2010/6776. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066247/142.

(100081450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Dover Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.431.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062369/10.

(100077971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Darthman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 59.032.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010062370/11.

(100077629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

DH Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010062371/11.

(100077952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Dover Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 89.408.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062372/10.

(100077925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Nyle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.805.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} décembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010062421/12.

(100077959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Farko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 140.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062377/9.

(100077741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Faro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.679.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2010062378/10.

(100077715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Global Garden Products C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.883.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.507.

Les comptes consolidés au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010062379/11.

(100077953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

REYL (Lux) GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.383.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Thomas de SAINT-SEINE Président

(résidant professionnellement à CH-1204 GENEVE, 62, rue du Rhône)

Jean-Marie BETTINGER

(résidant professionnellement à L-1637 LUXEMBOURG, 3, rue Goethe)

Antoine CALVISI

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

ERNST & YOUNG

(ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, Parc d'Activité Syrdall)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010062570/24.

(100077664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Gare Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010062381/10.

(100077676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Global Garden Products C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.883.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.507.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010062380/11.

(100077954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Gelins, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.199.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062382/10.

(100077939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Henxel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HENXEL INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062390/11.

(100077636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.918.

In the year of two thousand and ten, on the 27th day of May.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152918, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on April 30, 2010, not yet published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The articles were amended pursuant to a deed received by the undersigned notary on May 12, 2010, not yet published in the Official Gazette, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The extraordinary general meeting was presided by Me Shaohui ZHANG, Lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mr Marco SCHMITZ, Lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting appointed as Scrutineer, Mr Luis MARQUES GUILHERME, Lawyer, professionally residing in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the members of the board, by the proxy holders representing the members, and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of eight hundred fifty-nine thousand and four hundred United States Dollars (USD 859,400) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-);

2) Reimbursement and cancellation of eighteen thousand (18,000) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each held by Pallinghurst EMG African Queen L.P.;

3) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

4) Any other business.

Then, the extraordinary general meeting of the members, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via separate and unanimous votes, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) taking it from its present amount of eight hundred fifty-nine thousand and four hundred United States Dollars (USD 859,400) to the amount of eight hundred forty-one thousand and four hundred United States Dollars (USD 841,400) by the reimbursement and cancellation of eighteen thousand (18,000) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each held by Pallinghurst EMG African Queen L.P.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to reimburse the eighteen thousand (18,000) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each held by Pallinghurst EMG African Queen L.P.

Special Power is given to the board of managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at eight hundred forty-one thousand and four hundred United States Dollars (USD 841,400) represented by eight hundred forty-one thousand and four hundred (841,400) corporate units, having each a par value of one United States Dollar (USD 1)”.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as said before, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept mai.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152918, constituée suivant

acte reçu du notaire instrumentant, le 30 avril 2010, pas encore publié au Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du notaire instrumentant, le 12 mai 2010, pas encore publié au Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire fût présidée par Me Shaohui ZHANG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigna comme Secrétaire M^e Marco SCHMITZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigna comme Scrutateur M. Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituèrent le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué dressa la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, les mandataires représentant les associés et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et requerra le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de huit cent cinquante-neuf mille quatre cent dollars américain (USD 859.400) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille dollar américains (USD 18.000);
2. Remboursement et annulation des dix-huit mille (18.000) parts d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune détenues par Pallinghurst EMG African Queen L.P.;
3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
4. Divers.

L'assemblée générale des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par votes unanimes les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société par un montant de dix-huit mille dollar américains (USD 18.000) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-neuf mille quatre cent dollars américain (USD 859.400) au montant de huit cent quarante-et-un mille quatre cent Dollar des États-Unis (USD 841.,400) par le remboursement et annulation des dix-huit mille (18.000) parts d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune détenues par Pallinghurst EMG African Queen L.P.

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés décide de rembourser et d'annuler les dix-huit mille (18.000) parts d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune détenues par Pallinghurst EMG African Queen L.P.

Un mandat spécial est donné au conseil de la gérance de la Société pour organiser le paiement en accord avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la société de façon à refléter les résolutions ci-dessus, pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à huit cent quarante et un mille quatre cent dollars américains (USD 841.400) représenté par huit cent quarante et un mille quatre cent (841.400) d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune».

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, agissant ès-qualités, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ZHANG, M. SCHMITZ, L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2010. LAC/2010/23886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067831/131.

(100082724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062395/10.

(100077650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Groupe Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.156.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010062388/10.

(100077832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Global Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.440.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062385/9.

(100077937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Groupe Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.156.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010062389/10.

(100077833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Tibbey Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.120.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 7 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 7 mai 2010 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur et de réélire les personnes suivantes:

- Madame Viktoriya JUNUSBKOV, demeurant 26, Avenue Foch, F-75116 Paris, Administrateur,

- Monsieur Nurmukhamed JUNUSBEKOV, demeurant 26, Avenue Foch, F-75116 Paris, Administrateur,
- Madame Aleksandrovna VERA TEN, demeurant 214, rue Gornaya à Almaty (Kazakhstan), Administrateur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée décide d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010062640/25.

(100077727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Industeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062396/9.

(100077861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Thomas de SAINT-SEINE Président

(résidant professionnellement à CH-1204 GENEVE, 62, rue du Rhône)

Jean-Marie BETTINGER

(résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe)

Antoine CALVISI

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

ERNST & YOUNG

(ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, Parc d'Activité Syrdall)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010062571/24.

(100077663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Invas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4334 Esch-sur-Alzette, 29, rue du Tramway.

R.C.S. Luxembourg B 130.474.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062398/9.

(100077657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

J.P.Morgan Japanese Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 56.355.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Certifié conforme

Par l'agent domiciliataire

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Marie SCHNEIDER

Acting Secretary

Référence de publication: 2010062399/15.

(100077654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Callander Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.949.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Conseil d'Administration

Marc CELLIER, Président

(résidant professionnellement à L-1840 LUXEMBOURG 28, boulevard Joseph II.)

John R. WHITMORE, Vice-Président

(résidant professionnellement à 10111 NEW YORK, 630 Fifth Avenue)

Pierre AHLBORN

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Nicolas HANUS

(résidant professionnellement à L-1840 LUXEMBOURG 28, boulevard Joseph II.)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE SA

(ayant son siège social à L-2220 LUXEMBOURG, 506, rue de Neudorf)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010062479/30.

(100077682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Kirchten Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062400/9.

(100077626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

K4Com S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010062401/13.

(100077974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

La Désirade S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 53.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010062404/12.

(100077984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

La Désirade S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 53.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010062405/12.

(100077985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Landson Financial Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 51.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2010062406/10.

(100077751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Landson Financial Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 51.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2010062407/10.

(100077793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Battuta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 149.242.

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATTUTA S.A. avec siège social à L-8413 Steinfort, 12 rue du Cimetière, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 296, en date du 9 décembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 149242.

L'Assemblée est ouverte à 9h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Luty, administrateur de société, domicilié à 20, rue du X Septembre, L-4320 Esch/Alzette

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Transfert du siège social et modification de l'article premier alinéa 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant l'actionnaire unique présents ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la procuration paraphée "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que l'actionnaire unique est présent ou représenté à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont l'actionnaire a pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante:

Résolution unique

Après avoir constaté que suivant décision du Conseil d'Administration en date du 3 mai 2010, celui-ci a décidé de transférer le siège social de Steinfort à Capellen.

L'assemblée décide d'entériner cette décision et décide de transférer le siège social de la société de Steinfort à Capellen et de donner l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts, la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Le siège social est établi à Capellen.

(Le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Luty , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2010. Relation: EAC/ 2010/ 6442. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010062469/52.

(100077872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.539.

In the year two thousand and ten.

On the seventh day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The public limited company FBN Holding International AG, with registered office at CH-6304 Zug (Switzerland), 15, Alpenstrasse, registered at the Trade Register of the Canton of Zug under number CH-170.3.010.8179,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 146539, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 2, 2009, published in the Mémorial C number 1271 of July 2, 2009, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on February 10, 2010, published in the Mémorial C number 728 of April 8, 2010,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of six hundred and twenty five thousand Euro (EUR 625,000.-) in order to raise it from its present amount of eight hundred and seventy five thousand Euro (EUR 875,000.-) to one million and five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) by the issue of six hundred and twenty five (625) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The six hundred and twenty five (625) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each are subscribed by the appearing party, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of six hundred and twenty five thousand Euro (EUR 625,000.-).

The amount of six hundred and twenty five thousand Euro (EUR 625,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The Company has a share capital of one million and five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) represented by one thousand and five hundred (1,500) shares with a nominal value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each. "

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand nine hundred euro (€ 1,900.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le sept mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société anonyme FBN Holding International AG, avec siège social à CH-6304 Zug (Suisse), 15, Alpenstrasse, enregistrée auprès du Registre du Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-170.3.010.817-9,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à.r.l.", (ci-après dénommée la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 146539, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1271 du 2 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le notaire instrumentant en date du 10 février 2010, publié au Mémorial C numéro 728 du 8 avril 2010,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 625.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-quinze mille Euros (EUR 875.000,-) à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-) par l'émission de six cent vingt-cinq (625) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Les six cent vingt-cinq (625) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune sont souscrites par la comparante, et libérées intégralement par celle-ci par apport en cash de six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 625.000,-).

La somme de six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 625.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros (€ 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: EAC/2010/5657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010062854/106.

(100078051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Lukyinvest, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 135.959.

Following the resignation of the managing director Mr Laurent Schwarz who also resigned as a director, and the resignation of a second director, Mr Michel Bouaziz on 8th April 2010, and in compliance with Art. 6 of the Articles of Incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company acknowledges that the company is now managed by a sole director: Mr Ely Michel Ruimy, residing 25 Knightsbridge, LONDON SW1X 7RZ (United Kingdom).

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Faisant suite à la démission en date du 8 avril 2010 de l'administrateur délégué, Mr Laurent Schwarz qui a également démissionné de son poste d'administrateur, et à la démission d'un deuxième administrateur, Mr Michel Bouaziz, et conformément à l'article 6 des statuts de ladite société, l'associé unique de la Société reconnaît que la gestion de la Société est désormais confié à l'administrateur unique: Mr Ely Michel Ruimy, résidant 25 Knightsbridge LONDON SW1X 7RZ (United Kingdom).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062909/18.

(100078028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Leska S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Leska S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 21.222.

L'an deux mille dix.

Le sept mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LESKA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 21222,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 janvier 1984, publié au Mémorial C numéro 52 du 22 février 1984,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 85 du 10 février 1998.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE SEPT CENT CINQUANTE (1.750) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.750.000,-), représenté par mille sept cent cinquante (1.750) ACTIONS d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 43.750,-), représenté par MILLE SEPT CENT CINQUANTE (1.750) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 17 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 645 du 17 août 2001.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en LESKA S.A., SPF. Modification de l'article 1 -1^{er} alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de LESKA S.A., SPF.

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en LESKA S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) -1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . - 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de LESKA S.A., SPF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2010. Relation: EAC/2010/5774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010062907/84.

(100078048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Cloche d'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.133.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 mai 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Denis Kleuters, avec adresse au 78, Ricarda - Huch - Strasse, 61350 Bad Homburg vor der Höhe, Allemagne

- Sascha Schadly avec adresse au 76, Beethovenstrasse, 65812 Bad Soden Am Taunus, Allemagne

- Siegmund Schnadt-Grollmisch, avec adresse au 1, An Der Leimenkaut, 61352 Bad Homburg vor der Höhe, Allemagne

- Harald Prier, avec adresse au 11, Wettersteinerstrasse, 86836 Untermeitingen, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011;

2. renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010062819/20.

(100078014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.216.

Le rapport annuel de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour la société

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2010062813/15.

(100078013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Bikenbach Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062798/10.

(100078091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Axel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 71.746.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société AXEL FINANCE SA qui s'est tenue au siège social de la société le 1^{er} juin 2010 que:

1. La société accepte la démission en tant qu'administrateur de M. Matthieu VAN DE CASTEELE avec effet immédiat.

2. Est nommée en tant que nouvel administrateur la société Commercial Consulting Europe Ltd immatriculée sous le numéro 6645018 et ayant son siège 95, Wilton Road, Suite 3, London SW1V1BZ. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour Axel Finance S.A

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2010062786/19.

(100078005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 89.743.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} juillet 2009 que:

- La démission de M. Pierre ANGLARD au poste d'administrateur est acceptée

- Mme Marie-Laure KRAUSZ, née le 21/09/1969 à Pantin (France), demeurant à F-91380 Chilly-Mazarin, Résidence "Bois des Ormes", 1, Place Montespan est nommée au poste d'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014,

- Les mandats d'administrateur de M. Dominique CHUPIN et M. Philippe JOVIGNOT sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors de la réunion tenue en date du 1^{er} juillet 2009 que:

- La démission de M. Pierre ANGLARD au poste d'administrateur-délégué est acceptée.

- M. Dominique CHUPIN, né le 15/02/1963 à Aubervilliers (France), demeurant à F-91420 Morangis, 8, rue James Cook est nommé au poste d'administrateur-délégué avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Contern, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010062639/21.

(100077670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.
